

TECHNIP ENERGIES

Technip Energies N.V., société ayant son siège social à Amsterdam, aux Pays-Bas (chambre de commerce néerlandaise numéro 76122654), et son principal centre d'activité au 2126 boulevard de la Défense, CS 10266, 92741 Nanterre Cedex, France (RCS Nanterre 879 464 584)

Paris, le 8 Janvier 2024

Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société Technip Energies

Au titre du contrat de liquidité en date du 9 juillet 2021 confié par la société Technip Energies N.V. à Kepler Cheuvreux (le "Contrat de Liquidité"), veuillez noter à la date du 31 décembre 2023 les éléments suivants:

Titres et liquidités affectés au Contrat de Liquidité au 31 décembre 2023

- 61 835 titres
- 9 051 229,09 € en espèces

Nombre d'opérations à l'achat et la vente

- Nombre de transactions exécutées sur le deuxième semestre 2023 à l'achat: 3 531
- Nombre de transactions exécutées sur le deuxième semestre 2023 à la vente: 3 307

Volume à l'achat et à la vente

- Volume échangé sur le deuxième semestre 2023 à l'achat: 543 307 titres pour 11 513 424,21 €
- Volume échangé sur le deuxième semestre 2023 à la vente: 490 372 titres pour 10 448 138,91 €

Il est rappelé :

Lors du dernier bilan du 30 juin 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité:

- 8 900 titres
- 9 932 372,91 € en espèces
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat: 0
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente: 0
- Volume échangé sur le semestre à l'achat: 0 titres pour 0 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente: 0 titres pour 0 €

Lors de la mise en place du Contrat de Liquidité, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité:

- 0 titres
- 9 000 000,00 € en espèces

La mise en œuvre du présent bilan est réalisée conformément à la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.